

Au fil de l'eau

L'or bleu en 15 promenades

Circuit de Villance

N°8

→ Pour en savoir plus sur les différentes étapes de ce circuit de promenade, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Claude Lebrun du Cercle d'Histoire et de Traditions de Libin au 061/65.54.14.

LE LAVOIR TUNNEL DE LA RUE DE CHAMONT :

Le lavoir tunnel de la rue de Chamont a été réalisé en 1910 lorsque la commune a entrepris d'améliorer la distribution d'eau dans le village de Villance. Des réservoirs, des bornes-fontaines et des abreuvoirs ont alors été aménagés. Avant cela, un étang, situé en contrebas, était utilisé comme abreuvoir et comme réserve d'eau en cas d'incendie.

Le lavoir, comme son nom l'indique, était utilisé pour laver le linge. Les lavandières se rendaient au lavoir où elles utilisaient les bords inclinés du bac pour savonner le linge. À l'aide de battoirs, elles expulsaient les impuretés hors des tissus avant de les rincer à l'eau claire et de les sécher à même l'herbe, dans les prés situés à côté. La lessive était une activité très éprouvante, qui rythmait la vie de nos ancêtres. Pas question, dès lors, de lessiver toutes les semaines. Chaque foyer se rendait au lavoir deux fois par an, au printemps et à l'automne.

LE BREUIL :

La prairie du Grand Breuil (aujourd'hui les Broux) était autrefois arrosée et surtout fertilisée par les eaux usées qui s'écoulaient du village. Sa situation idéale et l'humidité de son sol lui permettaient de produire de grandes quantités de foin, essentiel à l'alimentation du bétail. Ces caractéristiques en faisaient un endroit très convoité.

Jusqu'à la Révolution française, en 1789, l'ensemble de nos contrées, y compris les hommes qui l'habitaient, dépendaient de grands propriétaires. Le village de Villance a successivement été attaché à l'Abbaye de Prüm puis à la seigneurie de Mirwart. Tous les habitants du ban, que l'on appelait les banaux, devaient effectuer des corvées pour le seigneur. C'est ainsi que chaque année, ils fanaient, fauchaient et charriaient le foin du Breuil avant de le transporter dans le fenil du seigneur.

LE MOULIN DE WEZELVAUX :

On ne connaît pas l'année exacte de sa construction, mais il date très certainement du début du 19^e siècle. Comme la plupart des moulins hydrauliques, il fonctionnait grâce à un système de rouages, enclenchés par le mouvement de l'eau sur la roue à aubes. L'eau était acheminée par un bief de dérivation. Il s'agit d'un canal qui conduit l'eau du ruisseau de la Prairie jusqu'au moulin. Une conduite forcée amène l'eau au-dessus de cette roue. L'eau, en tombant, s'engouffre dans les aubes de la roue, qui sous l'action



Racines & Ressources



Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales

du courant, se met à tourner. Cette roue est reliée à un axe, situé en son centre, qui est lui-même relié à des rouages qui actionnent le mécanisme. Dans le cas du moulin de Wezelvaux, il s'agissait d'une meule à farine. Deux grosses pierres (les meules) broyaient les céréales jusqu'à obtenir la farine.

Le moulin de Wezelvaux n'est plus en activité aujourd'hui. La roue à aubes a été remplacée et est simplement décorative : elle tourne désormais à l'envers.

LE BIEF DES PIERRES LEVÉES :

Le chemin qui nous conduit au moulin est bordé par un canal important. À certains endroits, de hautes dalles en schistes ont été dressées pour assurer son étanchéité. Il ne s'agit pas ici d'un bief d'abissage ni d'un bief servant à alimenter un moulin. Ce canal a été creusé en 1906-1907 par un certain Tournay qui a fait construire le bâtiment (démoli récemment) abritant une centrale électrique. Cette première ins-

tallation sera confiée à Clément Castus qui en assurera le fonctionnement jusqu'en 1920-1921. Elle fournissait l'électricité aux villages voisins.

LE PONT DE LA JUSTICE :

Ce pont classé a été construit au 18^e siècle. Depuis les temps les plus reculés, il est un lieu de passage important, puisqu'il se trouvait sur l'antique route reliant Saint-Hubert à Bouillon et son célèbre château. Le pont de la Justice tire vraisemblablement son nom du fait qu'il se trouvait à la limite de deux juridictions dépendant de Mirwart, la mairie de Maissin et la châtelainie de Villance.

